

en ce qui concerne les importantes questions dont traitent les résolutions 2162C, 2163 et 2165 de la 21^{ème} Assemblée générale.

Une raison qui justifie cela, c'est qu'une fois que la Commission ou un autre organe approprié des Nations Unies aura réussi à compléter l'étude d'un traité de non-prolifération, ce qui, nous l'espérons, devrait se produire en 1968, nous devrions décider sur quelle mesure de désarmement nous nous pencherons. Quelle sera alors la mesure qui nous offrira le plus de chances de faire de nouveaux progrès? Selon la délégation du Canada, il est reconnu que, comme nous venons juste de l'affirmer, un traité de non-prolifération devra être suivi, et le plus tôt possible, par d'autres mesures de contrôle des armes ou de désarmement qui freineront, sinon feront cesser, la course aux armements et notamment aux armes nucléaires. De telles mesures augmenteraient la confiance entre les nations et amélioreraient les chances de conclure un accord sur un désarmement général.

En viendra-t-on un jour à une entente sur un désarmement général? Il y a maintenant huit ans qu'on a adopté la Résolution 1378(XIV) qui énonçait quels devaient être les buts des négociations de désarmement sous l'égide des Nations Unies. Malheureusement, nous n'avons guère fait de progrès bien que l'URSS ait présenté un projet de traité et les Etats-Unis un programme, destinés à fixer les principes qui jalonnent la route à suivre vers le désarmement. Aucun des membres du Comité des Dix-Huit n'a toutefois mis en doute la validité du but. Cet organisme étudie les possibilités d'en arriver à un désarmement général depuis sa création en 1961, date à laquelle et le Comité et les principes qui devaient guider ses délibérations ont été sanctionnés par une résolution de la 16^{ème} Assemblée générale. Ce n'est pas le but que l'on remet en question, mais la façon d'en entreprendre la réalisation et de faire les premiers pas vers lui. La résolution 2162C (XXI) disait entre autres:

"Prie la Conférence du Comité des Dix-Huit puissances sur le désarmement de continuer à déployer de nouveaux efforts en vue d'accomplir des progrès substantiels vers la réalisation d'un accord sur la question du désarmement général et complet sous un contrôle international efficace ainsi que sur les mesures connexes, en particulier sur un traité international visant à empêcher la prolifération des armes nucléaires et sur le parachèvement du traité interdisant les essais d'armes nucléaires, à l'effet d'y inclure les essais souterrains d'armes nucléaires."

Dans sa déclaration à la 1546^{ème} séance, le 11 décembre, le sous-ministre des Affaires étrangères de l'URSS a révélé l'opinion des autorités de ce pays sur l'absence de progrès, au Comité des Dix-Huit, vers une entente sur un projet de traité de désarmement général et complet. Il a rejeté le blâme sur les Etats-Unis et leurs alliés. Nous ne voulons pas nous lancer dans une controverse sur ce sujet. Toutefois, nous voulons indiquer que le point sur lequel nous sommes essentiellement en désaccord, le noeud de l'impasse dans laquelle